

**NOUVELLES GENERALES.**

La société Richard & Lecomte est dissoute de consentement mutuel. M. J. Lecomte a ouvert son bureau au No. 366 Rue Main. M. E. Richard & Cie., continuent à l'ancienne place.

Voyez l'annonce de M. J. Lecomte dans une autre colonne.

Il y aura un bazar à Saint Jean Baptiste à la fin de ce mois ou au commencement de décembre.

M. Joseph Lemay de Saint Norbert a vendu sa propriété près de l'église pour la somme de \$5,500.

Il est question d'établir un covale agricole à Saint Jean Baptiste.

Le chemin de fer du Pacifique Canadien commencera ses excursions d'hiver le 18 Novembre prochain pour la somme de \$40, billets bons pour trois mois. Voir l'annonce que nous publions dans une autre colonne.

Dimanche prochain à la Cathédrale l'on vendra à l'enchère les laines qui n'auront pas été payés.

Si le temps froid continue, ce grand desideratum des habitants de Saint Boniface: Un pont libre sera probablement à leur disposition sous peu.

Le lazaret au bénéfice de l'Eglise Sainte Marie doit s'ouvrir lundi 3 courant.

On nous informe que plusieurs contribuables se sont organisés pour les prochaines élections municipales. Leur programme est de faire administrer les finances de la ville d'après des principes stricts d'affaires. Les messieurs suivants seraient chargés de mettre ce programme en exécution Maire M. S. A. D. Bertrand, Conseillers MM. H. Desjars, J. Lecomte, A. Kervack, J. Turenne, H. Beliveau, F. Jean, Roger Goulet, Edmond Trudel.

N'oubliez pas que l'abonnement à L'AGRICULTEUR est payable d'avance.

Depuis l'ouverture de la navigation jusqu'à la fin de la semaine dernière il a été exporté du fromage du port de Montréal pour la valeur de \$5,000,000 contre \$3,200,000 l'année dernière. Le montant des boîtes exportées jusqu'au 27 septembre, est de 200,077 contre 231,020 en 1889, soit une augmentation de 159,619 boîtes pour cette année.

Le commerce dans cette ligne est tranquille pour le moment. Les acheteurs anglais ne veulent pas faire de nouvelles commandes aux prix que nos manufacturiers demandent; de leur côté ceux-ci sont déçus de ne pas changer leur prix. C'est ce qui explique la tranquillité actuelle du marché.

**Joseph Lecomte**  
NOTAIRE PUBLIC & COMMISSAIRE

Argent à prêter à longue échéance.  
No. 366 RUE MAIN WINNIPEG, MAN.

Agent des terres améliorées et non améliorées dans tout Manitoba, et surtout dans les paroisses françaises.

**MARCHE AUX ANIMAUX DE WINNIPEG.**

**R. R. KEITH,**  
Éleveur.

Vente d'animaux tous les mercredis à 2 heures p. m.

Boîte 323 Bureau de poste, Nos. 15 et 17  
Rue Jemina, Winnipeg, Man. 1111.

**LOTION PERSIENNE**



Les dames et les enfants, qui veulent enlever leurs cheveux et leur visage de la poussière, de la saleté, et de la chaleur du jour, se serviront de la Lotion Persienne. C'est un remède de toute nature. Ce n'est pas une poudre, ni un savon, ni un liquide, ni un produit quelconque, mais une préparation transparente et agréable au goût et à l'usage.

Prenez la Lotion Persienne par le soleil, la nuit, le jour, et tout simplement en ajoutant une cuillerée à café d'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les pharmacies et les magasins de la Province, en bouteilles de 25 centimes et de 50 centimes.

**S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,**  
1777 & 1760 Rue Ste-Catherine, Montréal.



**DES SOUMISSIONS** cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour bureaux des terres et d'enregistrement à Edmonton, T. du N.-O.," seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 12 novembre 1890, pour les divers travaux nécessaires à l'érection de bureaux des terres et d'enregistrement à Edmonton, T. du N. O.

Les plans et devis peuvent être vus au département des travaux publics, à Ottawa, au bureau de l'agent des terres à Edmonton et au bureau de H. J. Peters à Regina, le et après mercredi le 22 octobre 1890, et les soumissions ne seront point considérées si elles ne sont point faites sur les formules fournies et signées de la signature des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics et égal à cinq pour cent du montant de la soumission, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne le remplit pas tel que prescrit, et il sera retourné si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre,

A. GOBEIL,  
Secrétaire.

Département des Travaux Publics.  
Ottawa, 15 Oct, 1890.

2inz.

**Avis aux Entrepreneurs**

ON RECEVRA à ce bureau des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant les mots "Soumissions pour bureaux des terres et d'enregistrement à Prince Albert, T. du N.-O." seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi le 12 novembre 1890, pour les divers travaux nécessaires à l'érection de bureaux des terres et d'enregistrement à Prince Albert, T. du N.-O.

Les plans et devis peuvent être vus au département des travaux publics, à Ottawa, au bureau de l'agent des terres à Prince Albert, et au bureau de H. J. Peters, à Regina, le et après mercredi le 22 octobre 1890.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les imprimés fournis et signés de la main des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté payable à l'ordre du ministre des travaux publics, égal à cinq pour cent du montant de la soumission, doit accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur refuse de faire ou ne complète pas l'ouvrage, et il sera retourné si la soumission n'est pas acceptée.

Le gouvernement ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,  
Secrétaire.

Dépt. des Travaux Publics,  
Ottawa, 15 Oct 1890.

2i.